

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 18 DECEMBRE 2025**

**Membres titulaires en exercice : 54**

**L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant - Derval se sont réunis à Châteaubriant - à la Communauté de Communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT**

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAV	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT			X	P	Mme Jacqueline LEBLAY
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON		X			
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF			X	P	Mme Géraldine PINSON-LERAY
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Éric ROBERT	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET			X		
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU			X	P	Mme Marie-Anne LAILLET
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Lucie GUERINEL			X		
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

M. le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

M. le Président accueille M. Eric ROBERT pour sa première séance de conseil communautaire en tant que Maire de la commune de Meilleraye de Bretagne. Il précise que Mme Marie-Pierre GUERIN, désormais Sénatrice, a conservé son siège de conseillère communautaire.

Il soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Communautaire du 14 octobre dernier.

Les Conseillers Communautaires n'émettant aucune observation, le procès-verbal du Conseil Communautaire du 14 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

- **Délibération n° 069 : Renouvellement de la convention de partenariat entre la communauté de communes et la Ville de Châteaubriant pour la mise à disposition du Théâtre de Verre**

Mme Catherine CIRON indique que le partenariat établi entre la Communauté de Communes et la Ville de Châteaubriant pour la mise à disposition du Théâtre de Verre existe depuis 15 ans et qu'il est renouvelé pour la 5<sup>ème</sup> fois. Elle précise que ce partenariat permet à la fois aux structures intercommunale et municipale de pouvoir travailler ensemble avec pour objectif une culture pour tous. La convention permet à tous les spectacles qui sont organisés par le conservatoire d'être joués au Théâtre de verre. Elle cite pour exemple, le spectacle de Noël qui s'est tenu la semaine dernière au cours duquel a été fait allusion aux 60 ans de l'école de musique de Châteaubriant, devenue conservatoire intercommunal en 2008. Elle fait également observer que les classes de théâtre, les classes de danse donnent également leur spectacle de fin d'année et font aussi passer les examens de fin d'année au Théâtre de Verre. Cet équipement est également utilisé par le service de la lecture publique à travers la médiathèque dans le cadre du festival lettres en scène mais aussi par le service développement culturel dans le cadre de la programmation de la saison intercommunale.

Elle souligne à cet effet que la 3<sup>ème</sup> saison intercommunale est en cours de préparation et que la ville prend, chaque année, en charge les spectacles d'ouverture du premier week-end de cette saison.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 070 : Adoption du schéma de développement de la lecture publique 2026-2030**

Mme Catherine CIRON indique que ledit schéma a été remis à chacun sur table en faisant remarquer que le document adressé avec la délibération était un document de travail. Le document à prendre en compte est celui diffusé à la présente séance.

Elle met en exergue le fait que ce document est la traduction d'une année de travail. Elle souhaite saluer à ce titre Mariane BUCHET, Directrice du pôle culture et Arthur SIONNEAU, responsable de la lecture publique, pour le travail accompli et piloté avec les équipes de professionnels et les bénévoles.

Elle précise que ce schéma comprend cinq axes qui vont être présentés pour chacun par une diapositive illustrant le travail réalisé. Concernant l'axe « les bibliothèques au service des habitants », elle souligne qu'elles sont au service notamment des scolaires en soulignant que 13 129 élèves ont été accueillis au sein des 26 bibliothèques par les professionnels sur des temps de lecture préparés avec les professeurs des écoles, ou en accueil libre pour du retour et du prêt de documents. Elle fait remarquer qu'outre les scolaires, les bibliothèques sont bien entendu ouvertes à tous les habitants. Elle indique qu'au regard de la fréquentation des habitants observée dans les bibliothèques, les horaires d'ouverture vont être optimisés. Les bibliothèques seront de ce fait au service de tous les habitants.

Mme Catherine CIRON présente le 2<sup>ème</sup> axe qui porte sur « des bibliothèques accueillantes ». Elle indique que le travail va se poursuivre sur la création d'espaces qui correspondent aux différents publics accueillis. Elle prend pour exemple le mobilier qui est mobile et qui est régulièrement renouvelé. Des espaces adaptés sont mis en place, et notamment pour l'accueil des enfants dans le cadre des lectures « des tout petits je lis ».

Elle informe qu'une demande a également été faite pour les collégiens et lycéens afin qu'ils puissent bénéficier d'une salle de révision et de travail de groupe à la médiathèque de Châteaubriant. Cet axe comporte également l'action culturelle. Mme Catherine CIRION souligne que ce sont 610 ateliers ou animations à destination de tous les habitants qui se sont tenus l'année dernière dans les bibliothèques et médiathèques. Cet axe regroupe également toutes les autres actions menées telles que les spectacles, le mois du documentaire, la nuit de la lecture, et toutes les animations communiquées dans le C'Mag et dans le C'l'agenda.

Le 3ème axe porte sur « des bibliothèques inclusives ». Elle précise que la photo projetée représente les aînés qui sont accueillis dans les bibliothèques. Elle fait observer que toutes les bibliothèques travaillent en partenariat avec les structures qui accueillent des aînés ainsi que les structures qui accueillent des personnes en situation de handicap. Elle rappelle que les professionnels de la lecture publique et les bénévoles font du portage à domicile pour le public qui ne peut pas se déplacer facilement dans les bibliothèques. Dans le cadre de cet axe, elle informe également que les bibliothèques développent de plus en plus la lecture signée pour les tout-petits, dans le cadre des « Tout petit, je lis ».

Elle présente le 4ème axe intitulé « un réseau visible et ancré dans son territoire ». Elle fait savoir qu'à ce titre, la signalétique va être améliorée pour certaines des bibliothèques qui ne sont pas encore assez visibles. Elle informe qu'il sera proposé des actions culturelles adaptées à chaque territoire. Elle rappelle à cet effet, le partenariat qui est mis en place entre la bibliothèque de Derval et la section musique de l'association La Barakatous. Elle fait remarquer que des concerts se sont tenus dans la bibliothèque. La bibliothèque s'adapte en fonction des partenariats. Elle prend également pour exemple la commune de Rougé. Elle précise qu'un club photo existe dans cette commune et que la bibliothèque accueille l'exposition du club. S'agissant de la commune de Marsac, un partenariat a été créé dans le cadre de la répétition de la chorale. Elle précise qu'il s'agit bien d'une adaptation à la vie locale de chaque commune.

S'agissant de l'axe 5, elle précise qu'il correspond à l'encadrement de tous les professionnels. 27 professionnels exercent leurs missions sur l'ensemble du réseau de lecture publique avec les 181 bénévoles. Le nombre de bénévoles est en augmentation de 8% par rapport à l'année dernière. Elle indique que les bénévoles sont, chaque année, associés à l'office du livre, c'est-à-dire à l'occasion du renouvellement de la politique documentaire par la Communauté de Communes. Elle rappelle que les bibliothécaires suivent régulièrement des formations pour renforcer leur professionnalisme. Des formations sont également dispensées aux bénévoles qui le souhaitent et qui veulent monter en compétences dans la lecture ou dans les accueils de classe.

Mme Catherine CIRION note que 17,3 % de la population intercommunale est inscrite dans les 26 bibliothèques, en comparaison, ce sont 16% à l'échelle nationale et 16 % à l'échelle de la Loire-Atlantique. Ainsi, plus de 7 746 habitants possèdent une carte d'accès aux bibliothèques. Egalement, elle précise que 89 000 personnes ont fréquenté les bibliothèques du territoire, près de 206 000 prêts ont été réalisés et près de 160 000 documents sont disponibles. Elle conclut en indiquant que toutes les bibliothèques dans chacune des communes sont fréquentées et que le service continuera à les optimiser. Elle souligne également le professionnalisme des équipes au service des habitants.

Elle ajoute que la bibliothèque de Saint-Aubin des Châteaux sera le dernier équipement à être réhabilité. Elle s'inscrit dans le projet « Cœur de bourg » mené par la commune.

**Adoption à l'unanimité.**

*Finances*

- **Délibération n° 071 : Subventions budgets annexes Transports et Office de Tourisme Intercommunal**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 072 : Décision modificative n°1 budget annexe immobilier d'entreprise**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 073 : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 074 : Débat d'orientations budgétaires - Année 2026**

M. Dominique DAVID rappelle que chaque conseiller communautaire a été destinataire du document de présentation du Débat d'Orientations Budgétaires lequel comporte un certain nombre d'éléments qui portent sur la structure de l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, sur les engagements pluriannuels envisagés, sur la structure et la gestion de la dette et également sur la structure et l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel. Il indique qu'un diaporama de présentation va être projeté en précisant que la première partie rappelle le cadre juridique.

Pour débiter, il présente quelques éléments macroéconomiques qui permettent de mieux comprendre certaines hypothèses retenues dans les simulations. En zone euro tout d'abord, il indique que la croissance devrait atteindre 1,2 % en 2025, mais retomber à 1 % en 2026. L'inflation est anticipée à 2,1 % en 2025, puis à 1,7 % en 2026 et 1,9 % en 2027. Il fait observer qu'en France, l'inflation continue de décélérer, elle est estimée à 1 % sur un an en octobre 2025. Elle est portée par les services mais atténuée par la baisse des prix de l'énergie et la stabilisation de l'alimentation.

Il indique que cet indice corrigé permet de déterminer le coefficient annuel de révision des bases fiscales qui s'élèvera à 0,8 % en 2026. La diapositive présentée reprend les principales mesures du projet de loi de finances pour 2026 dans sa version initiale :

- L'enveloppe globale de la DGF serait gelée ce qui représente une baisse en euros constants ;
- Une forte réduction des « variables d'ajustement », c'est-à-dire les dotations et compensations d'exonérations de fiscalité locale dont l'impact est estimé pour la communauté de communes à un peu moins de 100 K€ en 2026 ;
- La réduction de 25 % de la compensation de l'abattement sur les valeurs locatives des établissements qui aurait un impact de moins 400 K€ en 2026 ;

- La modification du calendrier de versement du FCTVA qui serait remboursé en N+1 au lieu de trimestriellement. L'année 2026 serait une année blanche pour la communauté de communes avec un impact possible sur les frais financiers si une ligne de trésorerie s'avérait nécessaire ;
- La « dynamique » de la part de TVA affectée aux collectivités locales réduite. Son taux d'évolution serait minoré par le taux d'inflation entraînant une croissance de ce produit nulle en 2026 ;
- Une faible dynamique des bases des impôts : + 0,8% pour les valeurs locatives, + 2% sur les dominants CFE ;
- La fusion des dotations d'investissement (DETR, DSIL, DPV) au sein du nouveau Fonds d'investissement des territoires qui s'accompagne d'une baisse générale de leur montant. Réduction du fonds vert.

Il précise que le graphique projeté présente l'évolution de la structure des recettes fiscales de la collectivité. Il ne présente pas un chiffrage en euro mais la part respective de chaque composante dans le total de l'année. Le total des produits présentés dans ce graphique représente environ 80 % du total des recettes de la collectivité. La ligne en bleu foncé représente la part des recettes sur lesquelles la collectivité dispose d'un pouvoir de taux : CFE, taxe d'habitation et taxes foncières. Cette composante représente plus de 40 % des recettes fiscales de la collectivité en 2017 et moins de 20 % en 2025. A l'inverse, la ligne en jaune représente les produits qui ont été retirés à la collectivité et remplacés par des compensations versées par l'Etat. La part de ces compensations est de moins de 15 % en 2017 à près de 50 % en 2025. L'inversion des courbes a lieu en 2021 avec d'une part, la réforme de la Taxe d'Habitation, remplacée par une fraction de TVA et d'autre part, la réforme sur les locaux industriels avec le remplacement d'une partie du produit de CFE par une compensation. Il précise également que la réforme de la CVAE, remplacée par une fraction de TVA en 2023, a encore accentué cette tendance.

M. le Président intervient sur le schéma présenté en précisant qu'il traduit la perte d'autonomie impressionnante de la collectivité en quelques années. La communauté de communes dépend en effet de l'Etat pour près de 50% de ses recettes. Il estime que ce constat n'augure rien de positif pour l'avenir.

M. Dominique DAVID complète en indiquant que, depuis 2023, les EPCI n'ont pratiquement plus aucune capacité à faire évoluer leurs recettes fiscales. Comme évoqué dans la diapositive précédente, les compensations attribuées par l'Etat sont devenues des variables d'ajustement qui non seulement ne présentent plus aucune dynamique mais tendent vers la baisse.

Il souligne par ailleurs que la dynamique économique, comme source de recettes fiscales, ne bénéficie pratiquement plus au territoire sur lequel elle est créée.

Il évoque une autre mesure phare du projet de loi de finances, le DILICO, destiné à faire participer les collectivités territoriales au redressement des finances publiques. Il fait remarquer qu'il s'agit de l'une des mesures les plus décriées et qu'à l'heure actuelle, il est impossible de déterminer les contours définitifs du dispositif. Dans sa version initiale, le DILICO 2 pénalise beaucoup plus les collectivités que le dispositif mis en œuvre en 2025 :

- Son montant global est doublé,
- Le nombre de collectivités concernées est élargi. La communauté de communes, non concernée en 2025, serait impactée en 2026,
- Les conditions de remboursement sont drastiquement rigidifiées.

En synthèse, il indique que les collectivités concernées ont l'obligation de prêter à l'Etat pour financer son déficit. Toutefois, 20 % de cette somme est conservé par l'Etat dans tous les cas. Les 80% restants pourraient être remboursés sur 5 ans mais les conditions nécessaires pour obtenir ce remboursement sont pratiquement impossibles à atteindre.

Pour la communauté de communes, il met en avant le fait que si les modalités de calcul de la contribution étaient conservées en l'état, le prélèvement pourrait aller jusqu'à 500 K€ en 2026.

Sur l'exercice 2025, il informe que 17,5 millions ont été inscrits en crédits d'investissement en incluant les investissements récurrents, les nouveaux projets et les restes à réaliser, c'est-à-dire les engagements réalisés en 2024 et non soldés à la fin de l'exercice. Il précise que ce montant correspond en grande partie à l'engagement de l'ensemble des crédits liés au projet de réhabilitation de l'espace Dauphins mais également à la finalisation du programme d'investissement planifié sur le mandat. Il ajoute qu'à fin novembre, 88 % de ce montant avait été engagé.

En matière de fonctionnement, il indique que l'exercice 2025 devrait se solder par un résultat qui ne sera pas inférieur à 2,6 millions d'euros. Ce chiffre est pratiquement égal au montant moyen du résultat sur les 5 années précédentes indiquant une situation stable. Le taux d'épargne brut serait alors de 10,5 % traduisant une capacité d'autofinancement satisfaisante. Le fonds de roulement, c'est-à-dire le montant cumulé des excédents générés par les exercices précédents s'élevait en début d'exercice à près de 7,5 millions. En y ajoutant le résultat de l'exercice en fonctionnement et après financement des investissements de l'année, il annonce que le fonds de roulement à fin 2025 serait supérieur à 4 millions. Il explique que ce montant dégagé en fin d'année doit permettre de rembourser le capital des emprunts et de financer le programme d'investissements pour les années suivantes.

Il poursuit en soulignant que le résultat prévisionnel de l'exercice rapporté au capital restant à payer des emprunts fait apparaître un très bon ratio de désendettement de 3 ans. Il indique que la communauté de communes n'a pas emprunté en 2025 et que la situation financière à fin 2025 est donc saine et permet d'appréhender les incertitudes à venir avec une relative sérénité.

M. Dominique DAVID précise que le tableau projeté reprend les orientations en matière d'investissement de la collectivité sur les années à venir. Les projets les plus avancés sont positionnés dès 2026. Il s'agit en particulier du terrain de foot synthétique d'Erbray et des terrains de padel, du multi-accueil Les Terrasses mais également du lancement d'une étude sur le patrimoine bâti religieux des communes. Il est également prévu la poursuite des fonds de concours aux communes : fonds de concours classique, fonds de concours santé, compensation des attributions de compensation négatives ou encore l'opération 44 000 arbres et la mise en œuvre d'un fonds de concours destiné à financer les travaux qui seront identifiés au travers de l'étude patrimoine religieux.

Il mentionne également des études préalables aux travaux qui sont positionnées sur un multi-accueil à Saint-Vincent, des Landes une bibliothèque à Saint Aubin des Châteaux, la rénovation de l'ex maison de retraite de Derval ou encore une offre destinée à l'accueil des touristes à vélo. Il précise que comme chaque année, des enveloppes récurrentes sont inscrites pour le maintien en état des services et bâtiments, de la mobilité, ou encore de la gestion de l'eau.

Il indique que la diapositive projetée présente une prévision du budget 2026 en recettes. Au stade du DOB, les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Une baisse des dotations de compensation de 400 K€ (un peu inférieure aux hypothèses PLF initial présentées un peu plus tôt) ;
- L'application du DILICO à 50% du plafond soit 250 K€ de prélèvement sur les recettes de la collectivité ;
- Une légère évolution des bases fiscales et des IFR ;
- Une fraction de TVA reversée figée ;
- Pas d'évolution des taux de fiscalité ni du produit GEMAPI ;

- Augmentation de 5 % des tarifs forairail et 2 % pour les autres services. Il indique que ces éléments seront proposés au vote lors de la présente séance.

Il note que ces hypothèses conduiraient à une baisse de 600 K€ des recettes entre 2025 et 2026 soit moins 2,4 %.

M. Dominique DAVID explique la diapositive projetée qui présente la structure des recettes de fonctionnement afin d'apprécier les marges de manœuvre dont dispose la collectivité. Les trois quarts des produits (correspondant aux éléments sur la droite du graphique) sont des recettes sur lesquelles la collectivité n'a aucun pouvoir. Il s'agit essentiellement de compensations et dotations versées par l'Etat ou de la fraction de TVA qui vient remplacer la TH et la CVAE. Sur seulement 25 % des recettes, la collectivité a la possibilité de prendre des décisions en matière de taux ou produit. Il s'agit pour l'essentiel :

- des taxes foncières et d'habitation, de la taxe GEMAPI et de la cotisation foncière des entreprises

Cette possibilité est toutefois encadrée par des règles fiscales et comptables.

- Des produits des services sur lesquels la collectivité a un pouvoir de décision.

Il conclut que les recettes sur lesquelles la collectivité peut agir représentent une faible part de ses recettes totales.

Il procède ensuite à la présentation du budget 2026 en dépenses. Au stade du DOB, les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Les frais de personnel seraient augmentés de 400 K€ notamment en prenant en compte l'augmentation obligatoire de la cotisation retraite ;
- Des frais financiers augmentés en lien avec le tirage à venir de l'emprunt de 4 000 K€ souscrit fin 2024 ;
- Des enveloppes Gemapi et subventions aux associations globalement stables ;
- Les frais liés au budget transport en augmentation en raison de l'anticipation sur la réduction de la prise en charge par la région du transport à la demande en 2028 ;
- Pour les autres charges, une hypothèse de plus 3% sur le réalisé 2025 est retenue permettant de prendre en compte notamment la réouverture de l'espace Dauphins.

Il fait observer que ces hypothèses conduiraient à une hausse de 800 K€ des dépenses entre 2025 et 2026 soit plus 3,6%.

Il indique que de la même façon que pour les recettes, la diapositive projetée présente la structure des dépenses de fonctionnement afin d'apprécier les marges de manœuvre dont dispose la collectivité :

- Les deux tiers des dépenses présentent une forte rigidité, il s'agit des frais de personnel (en bleu clair), des attributions de compensations (en orange) et des frais financiers ;
- Les dépenses de transport sont en forte progression à horizon 2028 avec la diminution de la participation de la région au financement du transport à la demande ;
- Les charges à caractère général augmentent du fait de l'inflation (modérée) et de la mise en exploitation de nouveaux bâtiments/services (espace Dauphins, multi-accueils, équipements sportifs).

Il relève ainsi que les dépenses de la collectivité présentent une assez forte rigidité à court terme.

S'agissant du fonds de roulement estimé à fin 2025, il précise qu'il s'élevait à un peu plus de 4 millions. En y ajoutant le résultat projeté de l'exercice 2026 en fonctionnement et après financement des investissements de l'année tels que présentés précédemment, le fonds de roulement à fin 2026 serait proche de 1,3 millions.

Il précise que ces hypothèses nécessiteraient un emprunt de l'ordre d'un million sur l'exercice 2026 afin de garantir en fin d'année un excédent suffisant pour rembourser le capital des emprunts souscrits et financer le programme d'investissements.

En synthèse, pour l'année 2026 et les suivantes, M. Dominique DAVID signale que la tendance générale de poursuite des dépenses imposées et la tension de plus en plus forte sur les recettes nécessitent la plus grande prudence. Le principal enjeu sera de réussir à maintenir un résultat suffisant en fonctionnement pour préserver la capacité à investir.

M. Daniel RABU fait remarquer que sur le tableau d'investissement en 2021, était prévue la réhabilitation de la bibliothèque de Saint-Aubin des Châteaux pour une projection en 2023. Il relève que cette projection est annoncée désormais en 2028. Il insiste sur l'important décalage de l'opération et sur le fait que les élèves ne peuvent se rendre à la bibliothèque que par demi-classes. Il mentionne également l'absence de point d'eau à la bibliothèque. Il considère qu'il est désormais temps d'avancer dans la réalisation de cette opération qui est plus que nécessaire afin d'avoir un équipement accessible à tous.

M. le Président reconnaît la nécessité de la réhabilitation de la bibliothèque. Il l'interroge toutefois sur le fait que la commune n'a jamais communiqué le lieu d'implantation de la nouvelle bibliothèque.

M. Daniel RABU répond qu'il a adressé un courrier en ce sens en 2018.

M. le Président lui demande si le lieu choisit est toujours le même aujourd'hui. Il se dit étonné de la réception de ce courrier.

Mme Catherine CIRON répond que ce courrier n'a pas été reçu à la Communauté de Communes. D'autant plus qu'un dossier a été mené par la commune avec le Département dans le cadre de l'opération « Cœur de bourg ». Elle en déduit que le projet a été affiné et qu'il n'est pas identique à celui de 2018.

Elle rappelle l'action intercommunale sur les bibliothèques des communes en précisant que la Communauté de Communes a réalisé il y a peu, une bibliothèque à Soudan, à Noyal sur Brutz et à Saint-Vincent des Landes. Elle met en exergue le fait que des glissements de calendrier ont dû être opérés sur certains chantiers. Elle cite pour exemple la bibliothèque de Saint-Vincent des Landes pour laquelle la collectivité a rencontré un problème avec l'architecte. Cette situation a engendré un retard du planning d'investissement de la collectivité.

M. le Président ajoute qu'il regardera en détail la genèse du dossier. Il précise toutefois qu'il avait relancé M. Daniel RABU à plusieurs reprises. Il demande par ailleurs si le projet Cœur de bourg mené avec le Département date de l'année dernière.

Mme Catherine CIRON intervient en confirmant que le plan guide a été validé il y a 1 an et demi avec des remarques du département sur le périmètre à sérier afin de répondre aux critères du département.

M. Daniel RABU ajoute que dans le cadre du PLU qui a démarré en 2017, la commune avait déposé une demande auprès des services pour connaître les contraintes techniques relatives à l'emplacement d'une bibliothèque.

M. le Président estime que la Communauté de Communes n'est pas à l'origine du glissement et encore moins du PLU de la commune. Il fait le constat qu'à ce jour, 25 communes ont été servies, et que la 26ème est prévue depuis déjà quelques années. La Communauté de Communes n'est donc pas à l'origine du retard de cette opération.

M. le Président revient sur la présentation du DOB qu'il considère très importante. Le DOB est le résultat de la situation et la présentation des projections. S'agissant de la situation, elle est financièrement solide, la capacité d'autofinancement est dynamique et solide également. Les dépenses d'équipement sont largement autofinancées. Il fait par ailleurs remarquer que la collectivité est à 3 ans de remboursement. Il indique que pour une collectivité de cette strate, la Communauté de Communes se situe au-dessus de la moyenne en matière de dépenses d'équipement, tout en ayant une situation financière saine et un autofinancement au-delà de la moyenne.

En matière de budgets annexes, M. Dominique DAVID aborde le budget annexe du SICTOM. Il précise que ce budget ordures ménagères de l'ex Castelbriantais est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Le fonds de roulement à fin 2025 devrait être inférieur à 1 000 K€. La quasi-totalité des travaux de la nouvelle déchetterie ont été comptabilisés sur 2025. Le besoin annuel en investissement s'élève à 600-700 K€ pour permettre de remplacer les outils de collecte : bennes, bacs, colonnes ainsi que du matériel et outillage. Sur 2026, la base de calcul de la taxe va augmenter de moins de 0,8 % en raison du coefficient de revalorisation des bases fiscales. Il n'est pas prévu d'augmenter les taux en 2026.

Concernant le budget ordures ménagères de l'ex Secteur de Derval financé par la Redevance Ordures Ménagères, il précise que le fonds de roulement à fin 2025 devrait être de l'ordre de 200 K€. Aucun investissement majeur n'est prévu sur 2026 et il n'est pas non plus prévu de modifier la grille tarifaire pour 2026.

S'agissant du budget annexe immobilier d'entreprises, M. Dominique DAVID indique que le fonds de roulement à la fin de l'exercice devrait être proche de zéro. En tenant compte des restes à réaliser, il pourrait s'élever à 500 K€. Sur 2025, la maîtrise d'œuvre de l'atelier relais de Saint-Julien de Vouvantes a été engagée, les travaux seront donc inscrits au budget 2026.

En ce qui concerne le budget zones d'activités, il informe que les travaux des zones Horizon à Châteaubriant et Estuaires à Derval ont été comptabilisés sur 2024 et 2025. Sur 2026, outre une enveloppe nécessaire à la poursuite du paiement de l'acquisition des terrains « Bouton » à Derval, il précise qu'une enveloppe de 500 K€ pour des travaux d'aménagement et d'entretien sur l'ensemble des zones est prévue. Il n'y a pas de travaux majeurs prévus sur 2026.

Les autres budgets annexes se présentent dans la continuité des années précédentes.

- La subvention à verser au budget annexe transport est amenée à augmenter dans les années à venir dans des proportions à déterminer suite au désengagement de la région sur le financement du transport à la demande.
- Concernant le budget annexe Office de Tourisme, l'équilibre est atteint grâce à une subvention d'un montant inchangé de 200 K€.
- Sur le budget annexe SPANC, les réalisations conformes aux prévisions ne nécessitent pas d'évolution de la grille tarifaire.

Il complète en informant que le rapport d'orientations budgétaires comporte également quelques informations sur le personnel. Le graphique projeté présente la répartition des agents par filière. Les graphiques du bas présentent l'évolution entre 2017 et 2025 du pourcentage d'agent dans chaque catégorie. Le graphique suivant présente l'évolution de l'enveloppe globale des frais de personnel tous budgets confondus entre 2017 et 2025 et une projection sur 2026.

M. Dominique DAVID note que cette évolution est présentée en euros, elle traduit l'impact financier des décisions de l'État comme les augmentations de cotisations et l'augmentation de la valeur du point d'indice mais est également liée à l'ouverture de nouveaux services comme le multi-accueil de la Borderie récemment.

Il précise que la diapositive projetée et les trois suivantes permettent de fournir un peu plus de détails sur la situation de la dette au 31 décembre 2025. A fin 2025, le capital restant dû s'élève à 8 070 000 €. Le taux moyen est de 2,50 %. Un peu plus d'un quart de l'enveloppe est adossé sur du livret A dont le taux était à 3 % depuis février 2023 mais qui a baissé à 2,4% en début d'année 2025 puis à 1,7% en août dernier. Les experts anticipent une nouvelle baisse en 2026. A fin 2025, la collectivité est peu endettée, son ratio d'encours de dette par habitant est de 175 €. Sa capacité de désendettement de l'ordre de 3 ans est excellente et le profil d'extinction de la dette sur les 4 prochaines années est présenté avec une hypothèse de tirage de l'emprunt déjà souscrit de 4 000 000 € début 2026.

Il fait observer qu'au sein des budgets annexes, seul le budget SICTOM est porteur de dette. Il s'agit d'un emprunt souscrit en 2022 au taux fixe de 2,5 % sur 20 ans.

**Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport d'orientations budgétaires.**

- **Délibération n° 075 : Tarifs des services intercommunaux - Année 2026**

**Adoption à la majorité.**

**2 abstentions (M. Bernard GAUDIN et M. François-Xavier LE HECHO)**

- **Délibération n° 076 : Modalités d'amortissements des biens en M57**

M. Dominique DAVID rappelle que début 2023, une délibération régissant l'ensemble des dispositifs autour de l'amortissement des biens a été approuvée par le conseil communautaire. Trois ans après le passage à la nomenclature M57 et dans le cadre d'un travail permanent de recollement des états d'actif avec l'inventaire tenu par le trésor public, des ajustements à cette délibération sont à prendre.

Il précise qu'il s'agit d'ajouter certaines catégories de biens dans le tableau et de modifier certaines durées d'amortissement.

Il indique que pour plus de lisibilité, la délibération qui est présentée reprend en totalité la délibération du 2 mars 2023 en ne modifiant que certaines lignes du tableau de la page deux.

Ainsi, il est rappelé, sans y apporter de modifications :

- la définition des amortissements,
- les durées d'amortissement des subventions,
- le seuil des biens dits « de faible valeur »,
- les modalités d'amortissement,
- la possibilité de neutralisation de certains amortissements.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 077 : Choix du mode de gestion de l'espace aquatique de Derval**

M. Bernard GAUDIN estime que de titrer la délibération « choix du mode de gestion de l'espace aquatique » est un peu osé. Il fait observer qu'il n'a jamais été présenté l'autre alternative à la délégation de service public qui serait la régie. Selon lui, les élus communautaires pourraient prendre une décision de choix si des éléments de comparaison leur avaient été communiqués. Il considère donc que le choix est imposé sur une délégation de service public.

M. Dominique DAVID rappelle que cette délégation de service public avait été décidée par les élus de l'ex Communauté de Communes du Secteur de Derval et que ce sujet n'a jamais posé de problème particulier à l'époque.

M. Bernard GAUDIN considère qu'il pose aujourd'hui un problème puisque la configuration n'est plus la même. Il rappelle que lorsque la décision de DSP a été prise à l'époque par l'ex Communauté de Communes du secteur de Derval, il s'agissait d'une communauté de communes à part entière. Egalement, il précise que depuis cette période, un renouvellement de convention a été effectué. Il note par ailleurs, une certaine rupture d'égalité entre le mode de gestion des deux espaces aquatiques de Châteaubriant et le mode de gestion de de l'espace aquatique de Derval, avec des tarifications qui sont différentes.

M. le Président souligne que cette décision a été prise avant la fusion des deux collectivités. Il rappelle à M. Bernard GAUDIN qu'il avait œuvré pour que cette fusion n'ait pas lieu entre Chateaubriand et Derval. Il fait observer qu'aujourd'hui la fusion fonctionne très bien. Il indique que la décision du mode de gestion choisie par le Secteur de Derval et auquel ce dernier est attaché, fonctionne bien. Il convient de respecter le choix pris à l'instar, pour exemple, de la TEOM et de la REOM.

M. Jean-Michel DUCLOS demande si des coûts peuvent être communiqués. Il évoque la complexité de comparer les deux systèmes sans avoir d'élément. Il demande à connaître pour exemple un coût à l'heure d'ouverture en prestation et en régie.

M. Patrick GALIVEL pense qu'il est possible, via la comptabilité analytique, de ressortir les coûts de la piscine de Châteaubriant. Il relève que ne plus être en DSP à Derval engendrerait des impacts très importants. Il souligne également que les élus de l'ex Communauté de Communes du Secteur de Derval ne souhaitent pas changer ce mode de gestion. Il précise également qu'un changement ne peut se réaliser en un an. Concernant le contrat avec Prestalis, il informe de l'obligation de relancer une consultation dans la première partie de l'année, vers le mois de mai, puis ensuite suivront au moins 6 mois liés aux différentes étapes de ce marché. En parallèle, il conviendrait de réaliser une étude de mise en régie de la piscine de Derval.

M. Jean-Michel DUCLOS demande à connaître le coût de prise en charge par la collectivité.

M. le Président répond que ces éléments peuvent être communiqués. Il fait observer que si la collectivité fait le choix de changer de mode de gestion, il serait nécessaire de lancer dès maintenant un nouveau système basé sur la régie. Il rappelle que ce système a été choisi avec conviction à Châteaubriant depuis toujours. Il souligne donc le problème de calendrier d'abord, puis l'attachement des élus de Derval à ce mode de gestion. Il estime que ce dernier ne peut être imposé. Il cite pour exemple, la co existence de la TEOM et de la REOM sur le territoire en rappelant que grâce à la ministre, la collectivité a réussi en décembre 2023, et au dernier moment, à maintenir les deux systèmes. L'objectif n'était pas de refaire le débat qui avait été long à Derval puisqu'il avait abouti au bout de plusieurs années de réflexion. S'agissant de l'espace aquatique de Derval, il indique que les élus de Derval sont attachés à ce système compte tenu de l'ancienneté et des modalités inhérentes.

**Adoption à la majorité.**

**2 abstentions (M. Yvan MENAGER et M. François-Xavier LE HECHO)**

**1 contre (M. Bernard GAUDIN)**

**Mme Laurence LE BIHAN ne prend pas part au vote.**

- **Délibération n° 078 : Marché public de prestation de service relatif à la maintenance des espaces aquatiques Aquachoisel et Espace Dauphins**

M. Bernard GAUDIN demande si ce marché concerne les trois espaces aquatiques comme l'indique le titre de la délibération.

M. Patrick GALIVEL répond que le marché ne concerne que les deux équipements en régie. La société qui assure la Délégation de Service Public a son propre gestionnaire de maintenance.

Mme Brigitte MAISON s'interroge sur le fait que le coût pour l'Espace Dauphins soit déjà connu alors que le chantier n'est pas terminé.

M. Patrick GALIVEL précise que les coûts antérieurs étaient déjà connus pour l'Espace Dauphins. Selon lui, ces montants vont certainement baisser du fait de l'amélioration des différents équipements.

M. Bernard GAUDIN s'interroge sur la prestation de maintenance pendant la période de fermeture de l'Espace dauphins en demandant si cette prestation était à l'arrêt ou avait été réduite.

M. Patrick GALIVEL indique que cette prestation est en effet à l'arrêt pour l'Espace Dauphins.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 079 : Cartographie des réseaux souterrains par plan de corps de rue simplifié "vecteur" : convention de participation financière avec le syndicat mixte Territoire d'énergie Loire-Atlantique**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 080 : Pass Etudiants - Conventions avec les partenaires**

**Adoption à la majorité.**

**1 abstention (Mme Marie-Pierre GUERIN)**

- **Délibération n° 081 : Prorogation du Programme Local de l'Habitat 2020-2025 sur la période 2026-2027**

M. Bernard GAUDIN indique qu'il lui semble logique que la durée du PLH s'ajuste sur celle du SCoT car ces documents sont parfaitement liés.

S'agissant de la prorogation proposée, il estime que ce sujet aurait pu aussi être l'occasion de réunir la commission « équilibre et développement des territoires, habitat et urbanisme » afin de présenter un bilan un peu plus exhaustif, même si quelques éléments ont été communiqués dans la délibération comme le nombre d'améliorations d'habitat réalisés ou le nombre de logements construits. Il considère qu'il serait plus intéressant d'avoir une visibilité complète de ce qui a été réalisé ces dernières années en termes de production de logements ou de réhabilitation de logements. Il demande donc que cette commission puisse se réunir assez rapidement pour présenter un bilan exhaustif de réalisation du PLH en y intégrant une demande particulière. Il fait référence à une discussion qui s'est tenue au CCAS de Châteaubriant récemment concernant le besoin de logements d'urgence. Il précise que cette action est possible dans le PLH. Il considère que sur le territoire intercommunal comme dans bien d'autres, il y a nécessité de réfléchir à des actions concrètes en termes de logements d'urgence du fait de situations assez catastrophiques de personnes qui vivent dans leur voiture actuellement.

M. le Président indique qu'il n'a pas connaissance de personnes qui vivent dans leur voiture actuellement sur la ville de Châteaubriant.

M. Bernard GAUDIN souligne qu'il fait référence au territoire communautaire.

M. le Président demande aux Maires présents s'ils connaissent des personnes qui vivent dans leur voiture.

M. Yvan MENAGER intervient en indiquant qu'une personne, sur sa commune, vivait dans sa voiture il y a encore un mois et demi.

M. le Président lui demande l'action engagée à cet effet.

M. Yvan MENAGER répond qu'il a engagé des recherches pour trouver un logement d'urgence. Cette personne est actuellement chez un particulier qui lui prête un Mobil Home en attendant qu'elle obtienne un logement mis à disposition par les bailleurs sociaux.

M. le Président ajoute que ces situations sont souvent la conséquence de drames familiaux. Il cite pour exemple le cas des violences conjugales pour lesquelles des solutions d'accompagnement sont mises en œuvre. Il conclut qu'il ne peut donc être affirmé ce soir que sur le territoire des personnes vivent dans leur voiture sans que les collectivités le sachent et sans que des actions soient engagées pour les aider.

#### **Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 082 : Avenant n°1 au protocole organisant le transfert de la compétence GEMAPI et des compétences associées à l'EPTB Eaux et Vilaine sur le bassin versant du Semnon**

M. Sébastien CROSSOUARD évoque pour exemple, l'intérêt de la suppression de l'étang le Bardel à Noyal sur Brutz. Cet étang a été bouché et remis en zone humide. Mme Édith MARGUIN lui a rapporté que dernièrement et suite aux pluies importantes, à l'endroit de l'étang qui ne s'est pas refermé complètement cet endroit était inondé et que la zone humide a vraiment joué son rôle d'éponge en laissant infiltrer l'eau sur une durée de quelques jours.

#### **Adoption à l'unanimité.**

M. le Président revient sur la discussion relative à la bibliothèque de Saint-Aubin des Châteaux. en reprenant les propos de M. Daniel RABU sur le fait qu'il attendait depuis 2018 la réhabilitation de la bibliothèque. Il indique que la Communauté de Communes attendait également de connaître l'état d'avancement de ce dossier. Les dernières informations connues datent du 28 octobre 2025. Elles ont été adressées à la Communauté de Communes par M. Jean Baptiste LE FLOCH, chef de projet village d'avenir à la préfecture. Ce dernier a informé que serait adressé prochainement à la Communauté de Communes le plan guide opérationnel de la commune de Saint Aubin des Châteaux laquelle venait de décider d'une implantation sur une ancienne poste dans le bourg de la future bibliothèque, d'un local associatif, d'un cabinet médical et de logements sociaux. Ce courrier précise également qu'un dossier de demande de subvention au titre du Fonds vert a été déposé et qu'une réunion de concertation serait organisée entre la Communauté de Communes, la préfecture et la commune de Saint Aubin pour évoquer le choix d'implantation. Il fait remarquer que la Communauté de Communes attendait d'avoir connaissance du lieu d'implantation de la bibliothèque qui vient d'être arrêté.

M. Daniel RABU précise que d'autres courriers ont été adressés avant le 28 octobre.

#### *Economie*

- **Délibération n° 083 : Cession de parcelle à TEAM PLASTIQUE – Zone du Val de Chère à Châteaubriant**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 084 : Acquisition foncière auprès de M. SALMON pour contribuer à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur le bassin versant de la rivière du Rollard**

M. Sébastien CROSSOUARD note que cette acquisition est très importante. Sur le plan projeté, il relève que la parcelle concernée en forme de triangle joue un rôle primordial dans la vitesse de l'eau du Rollard puisque les deux bras nord et sud se rejoignent aujourd'hui juste au sud du triangle. Il précise que l'idée est de dévier un peu le bras nord en passant au-dessus de la maison située au sud du triangle afin de limiter l'inondation de cette maison qui est un problème récurrent. Il en profite pour saluer le travail de l'EPTB Eaux et Vilaine qui est en relation avec le syndicat Chère Don Isac. Il souligne que dans ce dossier il est question de la GEMA, gestion des milieux aquatiques pour améliorer la qualité de l'eau, mais aussi de la PI, prévention des inondations.

**Adoption à l'unanimité.**

## Personnel – Administration Générale et Mutualisation

### *Administration générale*

#### - Délibération n° 085 : Modification des statuts de Territoire d'Energie Loire-Atlantique (TE44)

M. Eric ROBERT note un certain nombre de contraintes aujourd'hui avec TE44. Il relève beaucoup d'inerties et de perte de temps mais surtout une mauvaise compréhension des besoins de la commune par les différents agents de TE44. Il souhaiterait que la situation s'améliore.

M. Dominique DAVID rappelle que des commissions territoriales se sont tenues sur le Département et notamment une qui s'est déroulée à Derval, à laquelle toutes les communes de l'intercommunalité étaient invitées. Il précise qu'il avait insisté pour que le plus grand nombre d'élus soit présent à cette réunion et qu'il avait souhaité la présence de tous les représentants des différents services de TE44. De telle sorte que chacun puisse s'exprimer et que TE44 entende toutes les problématiques. Cette commission territoriale s'est bien déroulée en ce sens. Il complète en indiquant que comme dans toute organisation, des besoins d'amélioration ont été mis en lumière. La réunion a permis à chacun d'exposer ses sujets, d'être écouté afin que TE 44 puisse apporter des solutions pour rendre les choses plus simples. Il fait par ailleurs observer que 6 représentants des communes étaient présents à cette réunion.

M. Philippe DUGRAVOT remercie M. Eric ROBERT de son intervention. Selon lui, le sujet évoqué est partagé par un certain nombre de Maires qui ont des remarques à formuler sur le fonctionnement de TE44 et sa relation avec les collectivités. Parallèlement, il fait observer que les communes sont aujourd'hui dépourvues d'ingénierie technique en particulier et TE44 apporte un soutien en termes d'accompagnement aux projets des collectivités, ce qui n'est pas négligeable. Il a bien entendu que TE 44 a le souci de prendre en compte les observations qui ont été faites. Mais il estime que le rôle de TE44 aujourd'hui sur le territoire est un rôle qu'il ne faut pas non plus sous-estimer.

M. le Président acquiesce mais rejoint les propos de M. Eric ROBERT sur le fait que certaines choses sont à améliorer. Il rappelle que ce sujet avait été évoqué en Conférence des maires et que le Vice-Président de TE44 a bien écouté et compris la situation.

M. Dominique DAVID complète en faisant remarquer qu'après avoir écouté, il a agi avec pugnacité pour que les choses soient entendues et que des solutions soient apportées.

M. Eric ROBERT le remercie et lui demande de continuer.

M. le Président pense également qu'il est nécessaire de continuer et cite pour exemple un dossier de la Ville de Châteaubriant pour lequel un devis avait été sollicité auprès de TE44. La ville a dû en solliciter un second.

M. Rudy BOISSEAU intervient en soulignant que le devis de TE44 était à plus de 30 000 € et l'autre avec les mêmes demandes était à 11 000 €.

M. le Président précise que M. Dominique DAVID n'a pas été informé de ce dossier et qu'il reste en effet des choses à améliorer.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 086: Présentation du rapport d'activités TE 44 - Année 2024**

En liminaire, M. Philippe DUGRAVOT fait observer qu'il présente le rapport d'activités de l'année 2024 à l'occasion d'une séance qui se tient en décembre 2025. Plusieurs élus ont fait ce constat en indiquant que ce rapport arrivait bien tardivement pour avoir connaissance de l'activité menée par TE 44 au cours de l'année.

Il rappelle que chacun a été destinataire dudit rapport. Il en retient quelques éléments, à savoir les effectifs qui représentent plus de 100 personnes aujourd'hui, qui travaillent dans des domaines d'action importants pour les collectivités locales avec une orientation vers les énergies renouvelables. Il cite pour exemple, sa commune, qui a été accompagnée dans ce domaine pour un projet photovoltaïque. Il souligne l'importance de bénéficier d'un appui et d'un regard technique avec la volonté d'un maillage territorial. Du point de vue des prestations de TE44, il indique que pour 2024, le rapport met en exergue une forme de repli dans les sollicitations des collectivités locales auprès de TE44. Selon lui, cette situation démontre l'inquiétude budgétaire des collectivités. Ce rapport d'activité retrace dans les grandes lignes les différents domaines d'attribution de compétences de TE44. M. Philippe DUGRAVOT évoque pour exemple, la politique d'éclairage public et le déploiement de cette politique d'éclairage public qui a été encouragée et qui a été poursuivie en 2024. A titre d'exemple, il note que 85 000 points d'éclairage sur le territoire départemental, sur les 120 000 qui existent, sont gérés aujourd'hui par TE44.

**Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.**

*Personnel*

- **Délibération n° 087 : Modification du tableau des effectifs**

**Adoption à l'unanimité.**

## Prévention et Gestion des déchets

- **Délibération n° 088 : Renouvellement des marchés relatifs à la gestion des déchets ménagers**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 089 : Convention de partenariat avec l'association Emmaüs de la Mayenne et du Castelbriantais sur la période 2026-2028**

Mme Marie-Pierre GUERIN s'interroge sur le périmètre de la collecte gratuite et demande s'il s'agit de celui de l'intercommunalité.

M. Rudy BOISSEAU répond par l'affirmative en précisant qu'il suffit de les contacter pour prendre rendez-vous et de stipuler la nature des objets ou des encombrants à enlever car Emmaüs ne collecte pas tout.


**Adoption à l'unanimité.**

M. le Président remercie tous les collègues et également tous les agents pour le travail réalisé. L'année se termine avec 22 commissions qui se sont tenues, 11 conférences des maires, 17 réunions de bureau, 5 conseils communautaires. Il précise également que 89 délibérations ont été votées et travaillées en amont.

Il souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année et informe qu'un vin d'honneur est servi dans le hall.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

La secrétaire de séance



Lucie PAUL

Le Président



Alain HUNAULT